



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 octobre 2020

n° 046-20

Objet : *RS - Passation d'avenants aux marchés de travaux des lots 2, 4, 8, 17, et 18 dans le cadre de la construction de la piscine aqualudique du Stade*

- date de convocation le 16 octobre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-deux octobre à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, espace Jean Blanc, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 12

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 octobre 2020

délibération n° 046-20

objet **RS - Passation d'avenants aux marchés de travaux des lots 2, 4, 8, 17, et 18 dans le cadre de la construction de la piscine aqualudique du Stade**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que, dans le cadre de la construction de la nouvelle piscine du Stade à Chambéry, les lots 2, 4, 8, 17 et 18 ont été attribués aux entreprises suivantes :

- lot 2 (gros-œuvre / fondations spéciales), marché F17093 pour un 3 975 000,00 € HT : Eiffage Construction Alpes Dauphiné,
- lot 4 (couverture étanchéité / revêtements de façades), marché F19030 pour 1 099 374,00 € HT : APC Etanch Grand Lyon / AEI Etanchéité,
- lot 8 (doublages / cloisons / plafonds / peintures), marché F17098 pour 335 361,48 € HT : Albert et Rattin,
- lot 17 (plomberie / sanitaires), marché F17090 pour 306 000,00 € HT : Aditec,
- lot 18 (chauffage / ventilation), marché F17103 pour 1 335 855,00 € HT : Hervé Thermique.

Lot 2 « Gros-œuvre / Fondations spéciales »

Le présent avenant n° 2 a pour objet la prise en compte des adaptations suivantes intervenues en cours de chantier :

- diverses adaptations techniques survenues en cours de chantier :
 - o actualisation des quantités de béton pour la réalisation des murets dans le cadre de l'aménagement extérieur au niveau de l'angle nord-est du bâtiment,
 - o modification du phasage des travaux relatifs à l'aménagement extérieur de l'angle nord-est du bâtiment,
 - o modification de la clôture de chantier pour les vœux institutionnels,
 - o démolition des pierres de parement et reprise de l'enduit sous le comptoir du snack,
 - o moins-value relative à la non-réalisation d'une imposte et d'une cloison CF au sous-sol,
- prolongation des délais d'exécution des travaux :
 - o prolongation du délai d'exécution global de 7,5 mois,
 - o location de protections collectives supplémentaires (garde-corps) suite au décalage des travaux de la toiture,
 - o location d'une tour escalier pour permettre l'accès à la toiture suite au décalage des travaux de la toiture et à l'impossibilité de maintenir l'accès existant au niveau de l'entrée,
 - o déplacements de barrières et du panneau de chantier suite à la mise en œuvre de réceptions partielles,
- incidences de la Covid-19 sur les installations de chantier :
 - o incidence administrative : PPSPS (plan particulier de sécurité et de protection de la santé) modificatif,
 - o mise en place d'un bloc lavabos extérieur,
 - o mise en œuvre des préconisations de l'OPPBTB (organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) pour le nettoyage de la base vie.

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 90 916,19 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 2,29 %.

Le nouveau prix du marché est de :

Montant du marché initial	3 975 000,00
Montant de l'avenant n° 1	237 719,54
Montant de l'avenant n° 2	90 916,19
Nouveau montant du marché	4 303 635,73
Pourcentage d'augmentation du marché	+ 8,27%

Lot 4 « Couverture étanchéité / Revêtements de façades »

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des adaptations techniques suivantes intervenues en cours de chantier :

- actualisation des quantités effectivement réalisées relatives aux couvertines et bandeaux en périphérie des bâtiments,
- plus-value pour sujétions techniques spécifiques relatives au caniveau situé au droit de l'auvent du snack,
- diverses reprises de l'isolation pour mettre hors d'eau le bâtiment,
- réalisation de cheneaux entre les coiffes des façades extérieures et les sur-couvertures,
- actualisation des quantités effectivement réalisées relatives aux habillages persiennes fixes en aluminium des portes et de l'édicule en toiture,
- nettoyage du chantier préalablement à l'inauguration.

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 47 359,64 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 4,31 %.

Le nouveau prix du marché est de :

Montant du marché initial	1 099 374,00
Montant de l'avenant n° 1	47 359,64
Nouveau montant du marché <i>Pourcentage d'augmentation du marché</i>	1 146 746,06 + 4,31%

Lot 8 « Doublages / Cloisons / Plafonds / Peintures »

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des adaptations suivantes intervenues en cours de chantier :

- habillage du poteau et de la poutre du rez-de-chaussée du snack,
- bilan des surfaces de peinture des bâtiments 2 et 3 ainsi que du local G5-5 au sous-sol du bâtiment principal.

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 1 276,91 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 0,38 %.

Le nouveau prix du marché est de :

Montant du marché initial	335 361,48
Montant de l'avenant n° 1	38 763,16
Montant de l'avenant n° 2	1 276,91
Nouveau montant du marché <i>Pourcentage d'augmentation du marché</i>	375 401,55 + 11,94%

Lot 17 « Plomberie / Sanitaires »

Le présent avenant n° 3 a pour objet la prise en compte de l'ordre de service n° 20 annulant et remplaçant l'ordre de service n° 16 concernant la modification du réseau d'arrosage extérieur et l'ajout de regards béton (avenant n° 1). Le montant de ces prestations est actualisé à hauteur de 4 771,40 € HT au lieu de 3 948,68 € HT.

Il a aussi pour objet la prise en compte des adaptations suivantes intervenues en cours de chantier :

- prise en compte de la prolongation des délais d'exécution de sept mois des travaux de l'entreprise,
- prise en compte de la nécessaire reprise des plans d'exécution suite aux modifications apportées aux vestiaires, à la collecte des eaux pluviales en toiture et des réseaux extérieurs.

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 12 754,24 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 4,17 %.

Le nouveau prix du marché est de :

Montant du marché initial	306 000,00
Montant de l'avenant n° 1	20 226,61
Montant de l'avenant n° 2	- 3 701,12
Montant de l'avenant n° 3	12 754,24
Nouveau montant du marché <i>Pourcentage d'augmentation du marché</i>	335 279,73 + 9,57 %

Lot n°18 « Chauffage / Ventilation »

Le présent avenant n° 2 a pour objet la prise en compte des adaptations suivantes intervenues en cours de chantier :

- diverses adaptations techniques survenues en cours de chantier :
 - o modifications des gaines de ventilation de l'espace relaxation au regard du faux-plafond bois,
 - o adaptation des réseaux en sous-sol suite à un oubli de réservation dans une poutre,
 - o déplacement du rideau d'air chaud pour adaptation dans le sas d'entrée,
 - o dépose / repose d'une gaine afin de permettre la réalisation tardive d'une cloison CF au sous-sol,
 - o modifications des gaines d'air neuf des CTA des zones vestiaires et administration pour permettre la pose des cassettes métalliques de la façade nord de la file 4,
 - o allongement des tuyauteries et charge complémentaire de gaz pour mettre à l'abri l'unité extérieure de climatisation suite à la réduction des sur-toitures en toiture terrasse,
 - o modification du réseau du plancher chauffant et ajout de nourrices pour prendre en compte les joints de dilatation et les différentes phases de coulage du béton,
- augmentation des délais d'exécution des travaux :
 - o prolongation du délai d'exécution de quatre mois des travaux de l'entreprise,
- incidences de la Covid-19 sur l'exploitation de l'équipement :
 - o adaptation des réglages du débit d'air neuf des CTA de la halle bassins en application des préconisations pour la prévention de la Covid-19.

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 31 677,00 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 2,37 %.

Le nouveau prix du marché est de :

Montant du marché initial	1 335 855,00
Montant de l'avenant n° 1	6 125,33
Montant de l'avenant n° 2	31 677,00
Nouveau montant du marché <i>Pourcentage d'augmentation du marché</i>	1 373 657,33 +2,83 %

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics, d'un montant supérieur à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 204-17 du Bureau du 9 novembre 2017 relative à l'attribution des marchés pour la construction de la piscine aqualudique,

Vu les marchés F17093, F19030, F17098, F17090 et F17103,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 1^{er} octobre 2020,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation des avenants précités aux lots 2, 4, 8, 17 et 18,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les avenants et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 046-20

Objet de l'acte : RS - Passation d'avenants aux marchés de travaux des lots 2, 4, 8, 17, et 18 dans le cadre de la construction de la piscine aqualudique du Stade

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 22 octobre 2020

Annexe(s) : Avenant n° 1 lot 4, Avenant n° 2 lot 18, Avenant n° 2 lot 2, Avenant n° 2 lot 8, Avenant n° 3 lot 17

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201022-lmc1H24179H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24179H1

Date de transmission en Préfecture : 28 octobre 2020

Date de réception en Préfecture : 28 octobre 2020

Période d'affichage : du au